

Canadian Journal of Regional Science Revue canadienne des sciences régionales

Les agriculteurs périurbains : une place à trouver dans la gouvernance foncière territoriale

Françoise Alavoine-Mornas¹, Christine Léger², Justine Lanquetin³

'Ingénieur-Chercheur - Irstea – Centre de Grenoble – UR Développement des Territoires Montagnards; ²Doctorante. Irstea – Centre de Clermont-Ferrand – UMR Métafort; ³Stagiaire Vetagro-sup (Clermont-Ferrand) – Irstea (Grenoble). Adressez vos commentaires à <u>françoise.alavoine-mornas@irstea.fr</u>

Soumis 19 Décembre 2012. Accepté 11 Décembre 2014.

© Canadian Regional Science Association/ Association canadienne des sciences régionales 2014.

Alavoine-Mornas, F, Léger, C, & Lanquetin, J. 2014. Les agriculteurs périurbains : une place à trouver dans la gouvernance foncière territoriale. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales* 37(1/3), 47-57.

Les espaces agricoles sont soumis à des pressions qui compromettent la viabilité des exploitations et amènent les agriculteurs à adapter leurs stratégies. Nous portons ici un nouveau regard sur les décisions foncières des agriculteurs périurbains en nous appuyant sur une étude de cas dans trois zones périurbaines françaises de la région Rhône-Alpes. En identifiant les raisons citées par les agriculteurs eux-mêmes pour justifier leurs décisions foncières, nous montrons qu'au-delà de la consommation de terres agricoles par l'urbanisation, c'est l'univers de décision de l'agriculteur qui est modifié par le contexte périurbain, avec la croissance des incertitudes et la complexification du contexte. Nous mettons en évidence le positionnement des agriculteurs visà-vis du système institutionnel local et proposons des pistes pour améliorer leur participation à la gouvernance foncière territoriale.

Alors que l'agriculture est aujourd'hui largement reconnue comme une composante clé du développement territorial, la réalité est loin d'être en cohérence avec les objectifs affichés dans les documents réglementaires. À l'échelon local, la priorité est souvent accordée à des enjeux économiques ou démographiques plus qu'à la préservation de l'agriculture, et l'artificialisation des sols continue à progresser. En France, elle est passée de 8,4 à 8,8% en moyenne de 2006 à 2009. La progression des espaces artificialisés s'opère principalement aux dépens des terres agricoles: entre 2000 et 2006, 90% des sols artificialisés proviennent de terres agricoles (CGDD, 2011).

Le maintien d'espaces agricoles à proximité d'espaces urbanisés se cristallise autour de la question du foncier, dans un contexte de forte concurrence pour l'usage des sols. La territorialisation des politiques publiques conduit les élus des collectivités territoriales à réfléchir aux modalités de gouvernance foncière qui permettraient de préserver ces espaces agricoles, et les évolutions réglementaires les incitent à développer la concertation entre acteurs pour la définition des projets territoriaux. Il se pose alors la question de la place des agriculteurs dans cette gouvernance foncière territoriale en émergence.

Nous portons ici un nouveau regard sur les décisions foncières des agriculteurs dans les espaces périurbains et identifions précisément en quoi ce contexte impacte leurs décisions. Nous mettons en évidence les logiques foncières adoptées par les agriculteurs périurbains et leur posi-

tionnement vis-à-vis des acteurs locaux du foncier. Les résultats obtenus peuvent contribuer à nourrir les réflexions des acteurs publics sur une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la construction d'une gouvernance foncière territoriale.

La périurbanisation et l'activité agricole : une difficile conciliation

L'intérêt accordé par la puissance publique au rôle des espaces agricoles dans l'aménagement du territoire s'exprime à tous les niveaux de décision. Au niveau européen, le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC, 1999), et, en France, plusieurs lois4 et de nombreux documents d'urbanisme5 affirment la nécessité de préserver les espaces agricoles, de lutter contre l'étalement urbain, d'assurer un développement équilibré des territoires et reconnaissent également l'intérêt productif de l'activité agricole vis-à-vis d'une demande urbaine de produits de proximité. Les textes les plus récents insistent aussi sur le rôle de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité. La terre est vue à présent comme une ressource naturelle non renouvelable à protéger (Levesque, 2007).

Des politiques de développement consommatrices de terres agricoles: le consensus affirmé autour d'objectifs de préservation des espaces agricoles n'efface pas les divergences de points de vue et d'intérêts des divers acteurs et usagers de l'espace périurbain au niveau local. Ainsi, dans de nombreuses communes, les choix de développement donnent la priorité aux objectifs dits économiques: la construction d'habitations, l'aménagement de zones d'activité ou commerciales et d'infrastructures de transport, traduisent le dynamisme économique et démographique des communes, mais se réalisent le plus souvent par consommation de terres agricoles. La pression foncière qui en découle semble laisser peu de chances aux exploitations agricoles et si l'on en croit Napoléone (2002), «à moyen terme, quels que soient les systèmes d'exploitation en place et quelles que soient les performances économiques

Encadré: trois terrains d'étude en contexte périurbain

Dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, les exploitations enquêtées sont situées dans la Vallée du Gier. Cette zone, entre Saint-Etienne et Lyon, contrainte entre le massif du Pilat et les monts du Lyonnais, est aujourd'hui territoire d'accueil des populations actives de Lyon ou de Saint-Etienne, tandis que la congestion de l'axe autoroutier A47 a conduit à un projet de doublement sur ces coteaux.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois est un territoire du sillon rhodanien, concerné par des enjeux routiers et ferroviaires importants, au niveau national mais aussi européen. L'espace y est contraint par une topographie de vallée. Il est concerné par l'accueil résidentiel de populations actives de Lyon, et par des perspectives de développement économique importantes malgré le manque d'espace, dues à la proximité d'un axe de transport majeur au niveau européen et de l'agglomération lyonnaise, et aux besoins de surface notamment pour les activités de logistique.

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, au nord de Grenoble, est marquée par un net gradient de périurbanisation. La partie sud est confrontée à une forte urbanisation et de nombreuses infrastructures de transport, et par une importante zone d'activité dont les perspectives de développement provoquent de fortes tensions locales. Le nord du Pays Voironnais, plus rural, n'est pas pour autant exempt de développement résidentiel, en particulier autour du Lac de Paladru dont l'attrait suscite un développement touristique

et l'âge des exploitants, les agricultures ne résisteront pas à l'avancée de l'urbanisation », par disparition ou délocalisation progressive. C'est aussi la vision de Jarrige (2004) qui estime que « dans le contexte périurbain [...], les activités agricoles apparaissent quasiment condamnées par la rente foncière liée à l'urbanisation ».

Un marché foncier agricole sans rapport avec la valeur agricole des terres: le prix des terres agricoles est tiré vers le haut en raison de la probabilité de conversion vers un usage résidentiel et de l'anticipation de la croissance de la rente foncière avec l'extension urbaine (Cavailhès & Wavresky, 2002; Jouve & Napoleone, 2003). La valeur des terres agricoles est ainsi expliquée principalement par des caractéristiques non agricoles (Géniaux, Napoléone, 2005), elle n'est plus en rapport avec leur potentiel agricole mais avec leur potentiel d'urbanisation (Bacchialoni, 2001). Les stratégies patrimoniales et spéculatives des propriétaires fonciers accroissent la vitesse de changement d'usage des sols (Jarrige, Jouve & Napoleone, 2003). Il s'y ajoute la tendance à la rétention foncière de la part des propriétaires, parfois agriculteurs en exercice ou à la retraite, qui veulent garder la maîtrise de leur foncier pour le vendre au cas où celui-ci deviendrait constructible. Tout ceci se traduit par une plus grande difficulté d'accès au foncier pour les agriculteurs.

Des conditions difficiles d'exercice de l'activité agricole: l'imbrication entre espaces agricoles et urbains (Alavoine-Mornas & Giraud, 2004) engendre une proximité géographique entre agriculteurs et nouveaux résidents, parfois génératrice de tensions et de conflits (Torre & Caron, 2005). Pour certains agriculteurs, la proximité de l'urbain peut certes apporter des opportunités de commercialisation en circuits courts ou de diversification, ainsi que des possibilités de double activité. Mais pour d'autres, l'éclatement du parcellaire agricole, l'éloignement de certaines parcelles du siège de l'exploitation, le développement des voies de circulation, l'augmentation du trafic routier, compliquent les conditions d'exercice de l'activité agricole jusqu'à parfois la rendre impossible.

Une nécessité: comprendre les comportements fonciers des agriculteurs périurbains

La décentralisation de l'action publique, engagée en France depuis une trentaine d'années, accroît la responsabilité et l'autonomie des territoires pour le choix de leurs options de développement. Dans le domaine de la gouvernance foncière des espaces périurbains, le décideur public est ainsi amené à s'interroger sur la place que peuvent prendre les agriculteurs dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique impliquant des espaces agricoles. C'est en fait l'ensemble des politiques locales d'aménagement et de développement territorial qui sont concernées dès lors qu'elles sont susceptibles d'impacter les espaces agricoles. Et la prise en compte des agriculteurs nécessite dans un premier temps de mieux connaître leurs logiques d'action et d'analyser les raisons de leur positionnement actuel.

Différents cadres théoriques ont été mobilisés jusqu'à présent pour étudier les stratégies foncières des agriculteurs périurbains. Dans le registre de l'analyse économique, Jouve & Napoleone (2003) estiment que les stratégies foncières des exploitants (stabilité ou agrandissement, rétention foncière, offre foncière) sont déterminées principalement par les mécanismes économiques de rente, sans que soient précisés dans ces travaux les déterminants entrepreneuriaux des choix stratégiques des agriculteurs. Alavoine-Mornas & Giraud (2004), dans une démarche d'agronome, ont identifié différentes stratégies foncières et les ont rapprochées des caractéristiques des systèmes d'exploitation, de la phase dans le cycle de vie de l'exploitation, de l'âge de l'exploitant, de la taille de l'exploitation. L'éclairage de la sociologie (Vianey, 2005) met en évidence les alliances et mésalliances qui s'établissent entre agriculteurs, propriétaires et résidents et qui conditionnent une plus ou moins forte légitimité foncière des agriculteurs, et donc un accès plus ou moins difficile à la terre.

Nous avons choisi ici de centrer notre travail sur les décisions foncières des agriculteurs, c'est-à-dire ce que l'on peut considérer comme les entités élémentaires qui constituent in fine leurs stratégies foncières. Ces dernières sont en effet le fruit de suites de décisions foncières prises par les exploitants. Elles traduisent une cohé-

Figure 1. Localisation de la région Rhône-Alpes en France.



rence d'ensemble donnée l'observateur, a posteriori, à l'ensemble de ces décisions. De plus, la notion de stratégie pour une entreprise suppose l'existence d'un ensemble d'actions ou d'intentions finalisées, en vue de la poursuite d'objectifs stratégiques (Lorino & Tarondeau, 2006). Or les agriculteurs périurbains exercent leur activité dans un contexte si contraint sur le plan foncier qu'il leur est souvent difficile de définir une véritable stratégie sur le moyen ou le long terme. Notre objectif est de mettre en évidence les raisons qui motivent les décisions foncières des agriculteurs périurbains, afin d'affiner la compréhension de leurs comportements fonciers et des facteurs qui les motivent.

Une étude empirique dans trois territoires périurbains français de la région Rhône-Alpes

Nous avons réalisé une étude empirique dans le cadre du projet POPFONGO consacré aux dispositifs de gouvernance foncière des espaces agricoles et naturels périurbains, conduit dans le cadre du programme « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR 3). Cette étude s'ap-

puie sur une enquête auprès d'un échantillon d'agriculteurs de trois zones périurbaines de la région Rhône-Alpes (cf. Figure 1 et Figure 2).

Les exploitations enquêtées ont été choisies dans des communes à caractère périurbain de trois intercommunalités: les communautés d'agglomérations de Saint-Etienne Métropole, du pays Viennois et du Pays Voironnais. Dans ces trois territoires situés à proximité de métropoles régionales importantes (Saint Etienne, Lyon et Grenoble), les agriculteurs sont confrontés aux problématiques périurbaines. Les espaces agricoles ont déjà été impactés directement par l'urbanisation, et l'existence de projets d'aménagement fait peser de fortes incertitudes sur le devenir des terres agricoles.

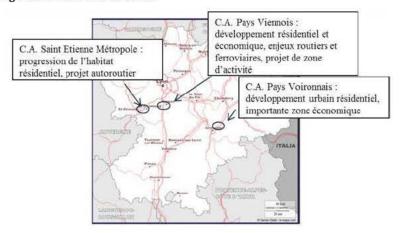
Le choix des exploitations agricoles enquêtées vise à refléter la diversité de systèmes d'exploitation, de localisations, de tailles, de combinaisons de productions, de mode de faire-valoir, d'âges des chefs d'exploitations. Ainsi, la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations s'échelonne de o (cas d'un élevage caprin hors-sol) à 150 ha, certaines exploitations sont totalement en propriété, d'autres totalement en fermage, avec toutes les situations intermédiaires. Les systèmes de production rencontrés sont divers : élevage (bovin lait, bovin viande, équins, caprins), grandes cultures, maraîchage et arboriculture fruitière.

L'enquête a été conduite auprès de 39 exploitants, sur leur exploitation, sous forme d'entretiens semidirectifs. L'entretien visait à recueillir des informations sur le système d'exploitation, sur l'histoire foncière de l'exploitation, en faisant préciser par l'exploitant toutes ses décisions foncières pour ses différentes parcelles, et leurs justifications. L'exploitant était également invité à préciser sa connaissance des documents d'urbanisme locaux, le type de relations entretenues avec ses propriétaires le cas échéant, avec la profession agricole, les municipalités, enfin sa position vis-à-vis des outils de gestion du territoire et de préservation de l'environnement. Les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits afin de faciliter l'analyse des propos des personnes enquêtées.

À partir du discours argumentatif de l'exploitant, nous avons établi une liste de ses décisions foncières et de ses positionnements en rapport avec le foncier, ainsi que la liste des raisons invoquées par l'exploitant pour les justifier et les expliquer. En nous intéressant aux justifications citées par les exploitants eux-mêmes, nous tentons de nous situer au plus près de leur univers de décision (Guéringer, 2008), et de comprendre leur point de vue et les représentations qu'ils se font de cet univers de décision. Nous faisons ainsi une large place à l'expérience et au vécu des exploitants (Jodelet, 2006) afin de rendre compte de la diversité des contextes et de la complexité des situations dans lesquelles naissent et opèrent ces représentations.

Nous avons ainsi recensé 399 décisions foncières et 664 raisons. Les raisons citées ont été rattachées à des facteurs d'influence, certains externes, d'autres internes à l'exploitation. En tant que facteurs externes,

Figure 2. Les trois terrains d'étude.



nous avons retenu: les tensions du marché fonciers et l'usage de la propriété, les projets de développement et d'aménagement, les changements spatiaux, le contexte socioéconomique d'ensemble (Politique Agricole Commune, prix des matières premières...), les aspects relationnels (entre exploitants, entre l'exploitant et sa famille...), la vision de l'agriculture périurbaine par les élus et les résidents. Les facteurs internes retenus sont : la phase dans le cycle de vie de l'exploitation, l'état d'esprit de l'exploitant vis-à-vis de l'avenir de son exploitation, la vision du développement, le système d'exploitation, le rapport au sol, l'histoire foncière de l'exploitation et le raisonnement économique de l'exploitation.

L'analyse a porté sur l'ensemble des décisions foncières, assorties de leurs justifications, puis sur les seules décisions et raisons jugées, à dire d'expert, spécifiques du contexte périurbain au regard des justifications citées par les exploitants (soit 337). Dans un premier temps, nous avons cherché à déterminer le poids des différents facteurs sur les décisions des exploitants. foncières qu'ayant un échantillon relativement réduit d'exploitations agricoles, le fait de travailler sur les décisions foncières mentionnées par les exploitants - et non sur les seules stratégies d'ensemble de chaque exploitation, moins nombreuses - nous a permis de réaliser des analyses quantitatives pertinentes.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les décisions foncières des exploitants, assorties de leurs justifications, au regard de ce qu'elles traduisent de l'intensité et de la nature de la réaction de l'exploitant face à son univers de décision. Nous avons ainsi regroupé les décisions foncières assorties de leurs justifications selon deux dimensions: l'une traduit l'intensité de la réaction de l'exploitant face au contexte et oppose la résignation (pas ou peu de réaction) à la réactivité (diverses formes de réactions effectives); l'autre dimension traduit la nature de cette réaction, qui se matérialise par l'adaptation au contexte (l'agriculteur adapte ses décisions à un contexte qu'il ne peut modifier) et la proactivité (l'agriculteur s'engage dans des actions susceptibles de modifier des éléments du contexte à son avantage). Au croisement de ces deux dimensions, nous avons identifié quatre logiques foncières adoptées par les exploitants.

Nous avons de plus extrait du discours des agriculteurs les propos illustrant les représentations qu'ils se font des autres acteurs locaux du foncier et les relations qu'ils entretiennent avec ces acteurs. Selon Guéringer (2008), l'organisation des jeux fonciers se structure autour de trois groupes d'acteurs essentiels constituant le « système foncier local »: les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles et les acteurs institutionnels de l'échelon local, notamment les collectivités territoriales. Nous cherchons

ainsi dans notre analyse à comprendre le positionnement des exploitants agricoles vis-à-vis des propriétaires fonciers et des élus des collectivités territoriales, tout particulièrement communes et intercommunalités. Nous y ajoutons une autre catégorie d'acteurs, les « nouveaux résidents », habitants des zones périurbaines souvent eux-mêmes d'origine citadine. Par les acquisitions foncières qu'ils réalisent mais aussi par la vision qu'ils ont du territoire, de l'agriculture, de la nature, par leur mode de vie, par leurs attentes en termes de qualité de vie, ils sont susceptibles d'influer sur les perceptions qu'ont les agriculteurs de leur environnement et sur leurs comportements, y compris sur leurs logiques foncières. La littérature signale en effet la différence culturelle existant entre « gens des villes et gens du lieu» (Mauz, Rémy, 2004) et le décalage de perceptions et d'objectifs pouvant exister entre les agriculteurs et les «néoruraux» qui sont souvent peu familiers de leur nouveau cadre de vie (Roullier, 2011).

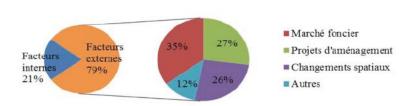
Les différents volets de l'analyse contribuent donc à identifier les raisons qui motivent les décisions foncières des agriculteurs en contexte périurbain, à préciser leur positionnement parmi les acteurs locaux du foncier et à déterminer leurs logiques foncières. Ces résultats sont présentés ci-après et sont ensuite mis en perspective par rapport à la question de la gouvernance foncière territoriale.

L'importance des facteurs externes à l'exploitation et des acteurs locaux du foncier

L'analyse des propos des exploitants a mis en évidence que parmi les raisons avancées pour justifier leurs décisions foncières, les facteurs externes à l'exploitation prédominent. Elle a en outre conduit à préciser les difficultés que ressentent les agriculteurs dans leurs relations avec les acteurs locaux du foncier: élus, propriétaires fonciers et résidents.

Chaque décision foncière peut être justifiée par plusieurs raisons: selon l'agriculteur, mais aussi, pour un même agriculteur, selon les circons-

Figure 3. Facteurs externes à l'exploitation expliquant les décisions foncières des agriculteurs.



tances. Par exemple, un agriculteur peut décider d'agrandir son exploitation parce qu'il prévoit d'installer un associé, parce qu'il projette de passer en agriculture biologique (raisons internes) ou encore par crainte de perdre des surfaces en raison de projets d'aménagement de la commune (raison externe).

Sur l'ensemble des raisons avancées par les exploitants pour justifier leurs décisions foncières, 51 % peuvent être considérées comme spécifiques au contexte périurbain, les décisions relatives aux pratiques agricoles et au positionnement vis-à-vis du système institutionnel étant les plus fortement impactées par le contexte périurbain.

Les facteurs internes l'exploitation s'expriment peu (21%) dans les justifications citées. Le facteur le plus prégnant est la vision qu'a l'exploitant du développement et du fonctionnement de son exploitation. Certains exploitants agricoles privilégient ainsi le fonctionnement de leur exploitation et la pérennisation de leur activité agricole: «ça serait facile de tout vendre [...]. Mais quand vous êtes agriculteur, vous êtes agriculteur ». Viennent ensuite la vision de la terre sur le plan agronomique, la manière de percevoir la propriété et le fermage, la phase de l'exploitation dans son cycle de vie, et enfin le système d'exploitation.

Les décisions foncières et les positionnements des agriculteurs sont majoritairement expliqués par des facteurs externes à l'exploitation (79% des facteurs) (cf. Figure 3), parmi lesquels prédominent trois facteurs liés au contexte périurbain : les tensions du marché foncier agricole (35%), les projets d'aménagement (27%) et les changements spatiaux (26%).

Les exploitants interrogés témoignent des difficultés que leur posent les prix élevés du foncier, à la location comme à l'achat. Cela peut les conduire à renoncer à un achat de parcelle: « On a laissé aller. 10 francs le mètre pour faire du maïs et des céréales, pour amortir ce n'est pas possible!». Ils peuvent accepter un prix élevé de location selon l'importance qu'ils attachent à une parcelle.

Face aux projets d'aménagement (urbanisation résidentielle. d'activité, infrastructures de transport...), les agriculteurs sont amenés à adapter leurs choix de productions et leurs pratiques: «Quand les routes passent ils nous laissent des petits triangles alors pour dire d'occuper on a mis des noyers » ou « il est impossible de faire de l'élevage maintenant entre le giratoire et les autoroutes ». Ils anticipent d'éventuelles emprises foncières sur leurs terres par des agrandissements préventifs: « quand on a une opportunité on la prend. Sachant qu'on en reperdra dans quelques temps il vaut mieux stocker ». Du fait des incertitudes sur les aménagements futurs, leur emprise réelle, leur calendrier, certains se trouvent finalement dans l'impossibilité de développer de véritables projets d'avenir : « On n'a pas de perspective. Cela fait 6 ans que l'on n'investit plus rien dans le bâtiment, dans tout ce qui peut durer. Donc on travaille mal ». Ce climat d'incertitude est mal supporté par certains exploitants : « Petit à petit ils prennent tout, et ça m'use ».

Les élus des collectivités territoriales: parmi les agriculteurs interrogés, beaucoup se sentent mal connus et insuffisamment pris en compte par les élus. Certains regrettent que les actions concrètes des communes ne soient pas toujours en cohérence avec les positions de principe affichées: « On ne se sent pas pris en compte au niveau de l'agriculture. C'est seulement dans le discours », souligne un exploitant. Cela peut concerner la destination des terres : « l'agriculture périurbaine c'est la réserve foncière des communes, tant qu'ils ont besoin ils piochent ». Cela peut aussi concerner des aménagements routiers inadaptés à la circulation des tracteurs et des engins agricoles, tels que des ponts étroits, des ralentisseurs ou des chicanes sur les routes.

Cette vision des élus par les agriculteurs varie selon que la zone est plus ou moins fortement marquée par l'urbanisation, selon les politiques de développement et les actions effectives des communes, mais aussi selon les exploitants : certains évitent ou ne recherchent pas les contacts avec les élus, invoquant le manque de temps ou de compétence, ou n'ayant aucun espoir que leurs revendications soient entendues ; d'autres au contraire maintiennent le contact et regrettent le peu d'investissement des agriculteurs au niveau des conseils municipaux : « Si on veut être dans un conseil municipal, il faut se manifester», dit l'un d'eux qui ajoute : « je suis prêt à intervenir le jour où ils font une commission agricole ».

Les propriétaires fonciers: lorsqu'ils sont locataires, les agriculteurs interrogés ont affaire à des propriétaires fonciers qui souvent, vivent dans le voisinage, et peuvent être des agriculteurs en exercice ou retraités, ou des élus locaux de la commune. Plusieurs exploitants pensent que dans certains cas, des propriétaires fonciers privilégient leur intérêt propre au détriment de la préservation de l'agriculture locale (par exemple par des interventions pour le changement d'affection de terres et leur passage en terrains à bâtir).

Pour autant, les exploitants ne remettent pas forcément en cause les prérogatives des propriétaires fonciers, même s'ils regrettent quelquefois leurs décisions. Beaucoup comprennent et acceptent le fait que leur soient souvent imposées des locations précaires, sans bail, avec seulement des accords verbaux, même si ce type d'arrangement induit pour eux de l'incertitude. Ainsi que le dit un exploitant: « le propriétaire est le propriétaire. [...] Vous lui dites pour le rassurer qu'on fait un bail précaire [...]. Donc il est rassuré et tout le monde est tranquille. Comme ça le gars il se sent toujours propriétaire de ses terres ». Cette posture des agriculteurs vis-à-vis de leurs propriétaires fonciers peut être motivée par le fait que certains exploitants agricoles sont eux-mêmes propriétaires fonciers, et pourraient être amenés à privilégier un comportement patrimonial lors de la retraite, ainsi qu'en témoignent les propos d'une agricultrice: « Le propriétaire qui loue avec un bail n'est plus propriétaire de sa terre. Donc moi quand j'arrêterai, j'aurai peut-être pas envie de louer avec un bail qui me fait prisonnière ».

Il est cependant à noter que certains exploitants agricoles interrogés n'acceptent pas les baux précaires: « Tous mes baux sont écrits. C'est une volonté de ma part, comme ça c'est plus facile à gérer ». Au minimum, si les baux restent verbaux, ils paient la location par chèque pour s'assurer de pouvoir obtenir une indemnité d'éviction si la parcelle concernée est reprise par son propriétaire pour une vente: « Si vous payez du terrain en location en chèque toutes les années [...], si vous demandez la prime d'éviction vous l'obtenez ».

La concurrence pour l'accès au foncier conduit souvent les agriculteurs à rechercher une bonne réputation aux yeux des propriétaires fonciers, pour garder des locations ou en obtenir de nouvelles. « On entretient de bonnes relations pour se faire une renommée [...]. C'est les propriétaires qui tiennent les terres, donc il faut se

faire une bonne réputation ». Cela en conduit certains à se ranger aux conditions fixées par les propriétaires et notamment à accepter les accords verbaux, ou à renoncer à demander une indemnité d'éviction afin de ne pas passer pour « embêtants ». Avoir une bonne réputation passe aussi par la manière de négocier le prix d'une location: « il faut comprendre que les gars il faut quand même que ça leur fasse 4 sous et moi il faut aussi que mon activité soit rentable » ; par des « rituels » parfois hérités des parents lors du paiement de la location (se déplacer chez le propriétaire pour payer, faire un petit cadeau...); ou encore par des pratiques agricoles, non souhaitées par l'exploitant locataire, mais correspondant à la vision qu'a de l'agriculture le propriétaire, surtout s'il est lui-même agriculteur retraité: « ils souhaitent que ça soit toujours bien désherbé... Et quand ils voient une céréale qu'ils ne connaissent pas ils ont facilement peur. Ils ont peur qu'on passe en bio. [...] Ils estiment avoir leur mot à dire sur nos pratiques et si on veut garder les terrains, il vaut mieux en tenir compte ».

Les nouveaux résidents: certains exploitants interrogés estiment que les nouveaux résidents ne connaissent pas l'agriculture et ses contraintes: « ils veulent venir à la campagne pour les belles choses, les paysages, les animaux et tout ça, mais ils ne s'imaginent pas les inconvénients ». Certains mettent en cause la légitimité des nouveaux résidents tandis qu'euxmêmes se considèrent comme les habitants historiques du lieu : « Ça fait des générations et des générations qu'on est là puis les nouveaux arrivent et on doit se soumettre ». Ce voisinage ne se traduit d'ailleurs pas toujours par des conflits ouverts mais peut créer chez certains exploitants un climat de tension difficile à supporter : « on n'est pas aimés parce qu'on est exploitants agricoles ».

Les exploitants adaptent souvent leurs pratiques, leurs horaires, la gestion de leur foncier pour éviter les conflits et garder de bonnes relations de voisinage. Une agricultrice explique: « Je ne traite jamais le weekend pour laisser les voisins tranquilles. [...] J'arrête le soir à 19h pour ne pas les déranger ». Le maintien d'un espace agricole à proximité d'un lotissement peut aussi être la garantie d'une certaine qualité de paysage pour les résidents : « Les voisins sont contents d'avoir une activité agricole autour de chez eux, ils sont tranquilles comme ça ». Dans la préservation des espaces agricoles se rejoignent alors l'intérêt des agriculteurs et celui des résidents.

Au final, ce sont des combinaisons de facteurs internes et externes à l'exploitation, ainsi que les représentations que les exploitants agricoles se font des autres acteurs locaux du foncier, qui influencent leurs décisions et déterminent les logiques foncières qu'ils adoptent.

Les logiques foncières des agriculteurs périurbains : entre résignation et réactivité

En combinant l'intensité et la nature des réactions des exploitants face à leur contexte de décision, nous avons identifié quatre logiques foncières que nous avons nommées: résignation subie, résignation calculée, réactivité adaptative, et réactivité combative. Nous mettons par ailleurs l'accent sur la diversité des facteurs et des circonstances qui déterminent l'adoption de ces logiques foncières.

La résignation subie : L'exploitant ne peut pas ou ne veut pas réagir, soit parce que son exploitation ne dispose pas des ressources nécessaires, soit parce qu'il renonce à faire valoir ses droits ou à mettre en avant les besoins de son exploitation. C'est le cas par exemple lorsqu'il renonce à un achat de parcelle en raison du prix trop élevé demandé par le propriétaire, lorsqu'il accepte de louer sans bail, lorsqu'il accepte le métayage, ou encore qu'il renonce à faire entendre son opinion dans des réunions publiques car il n'a plus aucune confiance dans le système institutionnel et ne se sent pas écouté par les élus et les représentants du monde agricole. Cette logique d'action traduit une soumission au contexte, un renoncement de l'agriculteur face aux autres acteurs locaux, qu'il s'agisse de propriétaires fonciers ou

d'acteurs institutionnels. Ce type de comportement est notamment adopté face à la concurrence foncière, aux prix élevés du foncier ou à l'existence de projets d'aménagement.

La résignation calculée: L'agriculteur prend une décision ou adopte un positionnement pouvant paraître inutile ou néfaste à son exploitation mais dont il espère des effets bénéfiques à moyen ou long terme. Dans un contexte de concurrence entre agriculteurs pour l'accès au foncier, il s'agit souvent pour les exploitants de garder une bonne réputation aux yeux des propriétaires fonciers, en vue de futures locations, en acceptant certaines de leurs demandes. Le raisonnement de l'agriculteur peut aussi être lié au fonctionnement de son exploitation : il peut ainsi accepter un prix élevé pour un achat ou une location de parcelle jugée importante en termes de qualité agronomique ou de localisation.

La réactivité adaptative: L'agriculteur cherche à s'adapter à certaines contraintes effectives du contexte périurbain. Il raisonne en termes d'adaptation du système d'exploitation dans une stratégie globale de pérennisation de son activité agricole. Par exemple, il loue des terres pour compenser ce qui a été perdu lors d'une opération d'aménagement et garder une exploitation fonctionnelle; ou il évite certaines pratiques sur des parcelles proches de zones urbanisées ou modifie ses horaires de travail pour éviter des conflits avec des voisins. Il se tient informé des projets locaux d'aménagement en participant aux réunions publiques ou en consultant les documents d'urbanisme.

La réactivité combative: l'exploitant estime qu'il n'a plus rien à perdre, il considère qu'il a déjà trop subi, ou bien l'enjeu est stratégique pour son exploitation. Face aux contraintes externes, il négocie ou entre en conflit avec d'autres acteurs. Cette attitude se rencontre presque exclusivement dans des situations mettant en cause des projets d'urbanisme et des politiques d'aménagement: autrement dit, cette combativité, ce refus de « se laisser faire », s'exprime en priorité face à des institutions et des collectivi-

tés, et non vis-à-vis de particuliers. Cela conduit par exemple des exploitants à saisir le Tribunal des Baux Ruraux pour défendre leurs propres intérêts ou, plus largement, l'agriculture locale face à des projets d'urbanisation.

Finalement, ces quatre logiques foncières se traduisent par des postures différentiées de l'exploitant par rapport à son environnement et aux acteurs locaux du foncier. Dans les cas de résignation subie, l'agriculteur ne peut pas ou ne veut pas réagir vis-à-vis des contraintes de son environnement. La résignation calculée et la réactivité adaptative traduisent des formes d'adaptation aux contraintes. La réactivité combative est au contraire une logique « pro-active » par laquelle l'agriculteur cherche à modifier son environnement ou le rendre plus adapté à ses propres intérêts.

Les logiques foncières s'expriment par rapport aux circonstances dans lesquelles les exploitants prennent leurs décisions foncières. Des critères spatiaux, temporels, sociaux ou agronomiques... peuvent intervenir pour influencer la logique foncière adoptée.

Pour acheter ou louer une parcelle importante dans le système d'exploitation, ou encore s'assurer une compensation adéquate en cas de perte de cette parcelle, un agriculteur peut adopter une logique de résignation calculée ou même une réactivité combative, alors qu'il adoptera une posture de résignation subie si la parcelle ne présente pas d'intérêt particulier (parcelle éloignée, isolée, enclavée dans de l'urbain, de mauvaise qualité agronomique...), si les conditions de la transaction sortent des limites qu'il s'est fixées ou s'il manque de marge de manoeuvre. L'orientation de production influence également les logiques foncières des exploitants, les contraintes foncières n'étant évidemment pas les mêmes pour l'élevage, les grandes cultures, le maraîchage...

Sur le plan temporel, les décisions d'achat, de vente ou de location, tout comme les postures globales des exploitants vis-à-vis de la question foncière, varient au cours du cycle de vie

de l'exploitation et, plus largement, selon les projets ou les besoins de l'agriculteur et de sa famille à un moment donné, et selon l'existence ou non d'une succession pour l'exploitation. Les logiques foncières dépendent aussi de ce que l'exploitant a vécu auparavant: certains exploitants qui ont subi plusieurs emprises successives sur leurs terres, finissent par éprouver de la lassitude et de la résignation, alors que d'autres entrent au contraire dans une réactivité combative.

Ce qui transparaît largement dans ce travail est l'importance des facteurs relationnels. La logique foncière adoptée peut différer en fonction de l'acteur que l'exploitant a en face de lui: la proximité géographique entre un agriculteur locataire et un propriétaire foncier, les relations interpersonnelles entretenues, les liens de confiance, l'histoire des familles parfois, sont des éléments qui motivent la recherche d'arrangements, alors que le même exploitant n'a aucun scrupule à adopter une réactivité combative visà-vis d'une collectivité territoriale.

Il s'ajoute à tout cela des facteurs plus personnels: les logiques foncières sont aussi influencées par la personnalité des exploitants, certains semblant enclins à la négociation, aux arrangements, au maintien des relations avec leur voisinage, aux contacts avec les élus, alors que d'autres se sentent agressés par le contexte périurbain sans toujours savoir comment y réagir ou s'y adapter.

Discussion : limites et apports de la recherche

Le travail présenté n'échappe pas à certains biais dus au nombre limité d'exploitants interrogés, aux spécificités des terrains d'étude choisis, à la subjectivité des réponses des agriculteurs et à celle de l'interprétation de leurs propos par les chercheurs. De façon classique dans ce type d'entretien invitant les enquêtés à reconstituer l'histoire de leur exploitation, des biais peuvent exister dans la façon de reconstruire cette histoire a posteriori par les personnes interrogées. L'importance accordée par les exploitants

rencontrés aux différents facteurs externes peut dépendre des territoires, selon par exemple les projets d'aménagement déjà réalisés ou en cours et les tensions afférentes, selon l'acuité de la pression foncière, selon la prise en compte effective de l'agriculture dans les politiques de développement territorial des municipalités et des intercommunalités.

Cette recherche mériterait donc d'être étoffée et complétée par des travaux du même type conduits dans d'autres territoires aux spécificités différentes, avec des échantillons d'agriculteurs plus conséquents. Cela permettrait de mieux préciser les liens aux lieux, aux temporalités, aux caractéristiques des exploitations et des exploitants, aux circonstances pouvant motiver l'adoption de telle ou telle logique foncière.

Enfin, les liens directs entre les logiques foncières des agriculteurs et la gouvernance foncière territoriale n'ont été que peu abordés dans ce travail: au travers des logiques foncières et des positionnements des agriculteurs vis-à-vis des acteurs locaux du foncier, ressortent des éléments qui mettent en évidence certaines difficultés inhérentes à la construction d'une gouvernance foncière territoriale. Une analyse plus fine de la question nécessiterait d'interroger également les acteurs locaux, en particulier les élus territoriaux, les acteurs institutionnels, les représentants d'organisations professionnelles agricoles, mais aussi de prendre en compte le contexte territorial, les actions réalisées ou en cours dans les différents territoires, les documents d'urbanisme... qui permettraient de replacer les logiques foncières et les postures des agriculteurs par rapport au contexte de la gouvernance territoriale.

Toutefois, malgré ses limites, la recherche fournit des apports intéressants, tant sur le plan méthodologique que sur le plan de la connaissance des logiques foncière des agriculteurs périurbains et des facteurs qui les motivent. Ce travail apporte également des éléments de réflexion sur les difficultés d'intégration des agriculteurs

dans la gouvernance foncière territoriale.

Accéder aux représentations des agriculteurs : le choix méthodologique de s'intéresser aux décisions foncières des agriculteurs et aux raisons qu'ils citent eux-mêmes pour les justifier, permet d'accéder aux représentations qu'ils se font de leur environnement et de leur univers de décision. Cette approche apporte des éléments complémentaires par rapport à certains travaux d'économistes (Géniaux et Napoléone, 2005) qui insistent sur l'importance fondamentale de l'anticipation de la rente foncière sur les caractéristiques du marché foncier agricole. Ces mêmes auteurs reconnaissent cependant l'existence de « schémas alternatifs », centrés sur des facteurs agronomiques, pouvant expliquer les prix élevés des terres agricoles périurbaines.

Sans remettre en cause les grandes tendances du marché foncier agricole, notre recherche, en se plaçant au niveau de l'exploitation agricole et des décisions foncières de l'exploitant, permet de capter les déterminants des choix fonciers des agriculteurs de manière plus précise qu'en se basant sur les seules évolutions de surface, qui ne sont que l'effet visible de leurs décisions.

Une diversité de positionnements face à la question foncière : nous avons rencontré chez les agriculteurs périurbains une diversité d'attitudes et de positionnements vis-à-vis de la question foncière, ainsi qu'une diversité de raisons justifiant leurs décisions foncières. Ces résultats invitent à nuancer les positions parfois tranchées qui sont portées sur les stratégies foncières des agriculteurs périurbains. Ainsi, les logiques foncières des agriculteurs ne sont pas seulement influencées par un facteur économique de maximisation du profit ou par des considérations patrimoniales, mais aussi par des facteurs sociaux liés aux représentations que se font les exploitants de leur univers de décision. Il importe de noter que bon nombre d'agriculteurs cherchent à conserver une exploitation fonctionnelle, et que cela les conduit à adopter des logiques

foncières tournées vers la réactivité. Ceux qui manifestent une résignation vis-à-vis de leur contexte le font parfois de façon calculée, dans l'espoir de bénéfices ultérieurs pour leur exploitation. Le facteur relationnel (relations avec les propriétaires fonciers, les résidents, les élus) semble jouer un rôle non négligeable dans l'adoption de leurs logiques foncières.

Reconfigurations sociales et professionnelles des agriculteurs périurbains autour de la question foncière: nous avons constaté que des jeux complexes de relations se mettent en place entre les agriculteurs d'une part, et les propriétaires fonciers, élus et résidents d'autre part. Ceci conforte les résultats obtenus par Taunay & Thareau (2006) qui font état d'une reconfiguration sociale dans les espaces périurbains et de l'importance prise par les résidents et les élus dans les réseaux de relations sociales des agriculteurs. Les agriculteurs rencontrés relatent souvent les efforts qu'ils consentent pour créer ou maintenir de bonnes relations avec les résidents. Dans certains cas, la proximité peut jouer en faveur du maintien des espaces agricoles, susceptibles de préserver le cadre de vie des résidents voisins. Elle peut aussi faciliter des stratégies de vente en circuits courts ou de diversification des activités agricoles. Le positionnement des agriculteurs vis-à-vis des résidents dépend aussi de la vision qu'ils ont de leur métier, vision qui peut être évolutive dans la mesure où les espaces périurbains sont porteurs d'interactions sociales qui participent à l'évolution des représentations et renouvellent le métier d'agriculteur (Bernard, Dufour & Angelucci, 2005).

Un positionnement ambigu teinté de défiance vis-à-vis des élus territoriaux: les agriculteurs interrogés attendent des élus territoriaux qu'ils agissent pour la préservation des espaces agricoles et la prise en compte effective de l'agriculture dans le développement territorial. Mais certains, déçus par les actions des élus et se sentant insuffisamment protégés par les politiques territoriales, finissent par ne plus rien attendre de l'acteur public, persuadés que l'agriculteur face

aux élus, c'est le « pot de terre contre le pot de fer ».

C'est souvent la maitrise foncière qui est en cause et les décisions d'affectation des terres en zones agricoles ou zones constructibles dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). Le décalage entre les discours et les actes, pointés par certains agriculteurs, rejoint la remarque de Theys (2003) sur le «fréquent découplage entre les discours et les réalités dans le domaine de l'action publique». Certains maires, pour dynamiser leur commune ou renforcer leur trajectoire personnelle et politique, décident de grands projets d'aménagement mais en perdant de vue l'écoute de la population (Guibert, 2011). De plus, les élus locaux d'origine agricole sont sousreprésentés dans les communes urbaines ou périurbaines, les agriculteurs sont même souvent absents des communes de plus de 10000 habitants (Kerrouche, 2011). Ainsi, une agricultrice regrette: « il n'y a aucun agriculteur dans le conseil municipal, ce ne sont que des nouveaux qui ont acheté et construit des maisons depuis très peu de temps ». La sécurisation du foncier agricole reste une question centrale dans les territoires périurbains. Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) constituent un outil important pour fixer des limites à la consommation d'espace (Germain & Thareau, 2010), certaines communes et intercommunalités se dotent aussi de chartes agricoles et foncières. Des éléments qualitatifs devraient aussi être pris en compte, comme la valeur des terres agricoles pour les choix de localisation des aménagements ou l'évitement du mitage des espaces agricoles, dans l'esprit de préserver non seulement les espaces agricoles mais aussi la fonctionnalité des exploitations.

Une gouvernance foncière partie intégrante de la gouvernance territoriale : comme le notent Bertrand & Moquay (2004), la proximité géographique n'est pas suffisante à l'établissement d'une action collective concertée et d'une gouvernance locale qui doit s'appuyer sur une proximité organisée, au sein de réseaux d'influence ou d'instances formalisées de concerta-

tion, ou grâce au partage d'une identité locale et d'une vision commune de l'intérêt local. Theys (2003) évoque aussi la nécessité d'une appropriation et d'une mobilisation des dispositifs, procédures et instruments par les acteurs « partageant un minimum d'intérêt commun, et disposant de marges de manœuvre suffisantes ». Bryant (1997) souligne d'ailleurs la nécessité d'un « dialogue entre les représentants des valeurs collectives d'une part, et les exploitants et leurs familles d'autre part ». Les entretiens que nous avons conduits montrent en effet que certains exploitants agricoles se plaignent d'être peu entendus par les élus locaux. Les dires de certains agriculteurs font ressortir que leur vision du territoire diffère de celle des nouveaux résidents et des élus, ayant souvent une vision idéalisée de la campagne, et connaissant peu les contraintes de l'activité agricole.

Il se pose ainsi la question de la construction commune de la territorialité (Leloup, Moyart & Pecqueur, 2005) et des processus de coordination des acteurs nécessaires à l'intégration de la gouvernance foncière dans une gouvernance territoriale. Ces processus amènent à créer de nouveaux lieux de concertation, de nouvelles techniques d'action et de décision. Simard & Chiasson (2008) notent à ce propos que la gouvernance territoriale renvoie à la capacité des différents agents locaux d'avoir une influence réelle sur ce même processus de développement. Or, certains agriculteurs interrogés regrettent un manque d'information sur les projets d'aménagement. Leroux (2008) insiste sur le fait que le développement local se heurte nécessairement à des conflits d'intérêt et de pouvoir, et implique donc de rechercher les compromis satisfaisants entre les acteurs publics et privés concernés.

Ainsi, la gouvernance foncière semble ne pouvoir se réaliser que dans le cadre d'une gouvernance territoriale assurant l'expression, l'information, la prise en compte des différents acteurs locaux et intégrant l'agriculture dans le projet de développement territorial. L'intérêt accordé à l'agriculture peut cependant varier

fortement d'une commune à l'autre, comme l'a noté Duvernoy (2002), en fonction des représentations que les maires se font de l'agriculture, ainsi que selon les facteurs sociaux, patrimoniaux ou culturels qui influent sur la plus ou moins grande volonté de préserver certains paysages agricoles, audelà de la seule fonction productive de l'agriculture (Minvielle, Angles & Daligaux, 2012). La communauté d'agglomérations du Pays Voironnais, par exemple, souhaite protéger certains espaces agricoles au travers du développement de l'agriculture biologique et des circuits courts de commercialisation. Cette position est mise en cause par certains exploitants rencontrés, qui estiment que le maraîchage biologique et les circuits courts ne devraient pas être la seule voie de développement de l'agriculture locale. Certains, notamment, regrettent la mauvaise image de la maïsiculture, fréquente dans la vallée de l'Isère car bénéficiant de terres favorables à ce type de culture, mais souffrant d'une image négative auprès des résidents ou des élus. Serrano & Vianey (2011) ont d'ailleurs noté que l'activité céréalière est généralement peu appréciée par les maires qui y voient avant tout une activité intensive, polluante, standardisée, génératrice de peu d'emplois et néfaste à l'image du territoire.

Dans nos territoires d'étude, comme dans beaucoup d'autres intercommunalités et de communes, la préservation et la promotion des espaces agricoles est un objectif affiché au nom d'un équilibre ville/campagne, du maintien d'une production alimentaire de proximité ou encore de la préservation des paysages. Cela peut prendre des formes diverses: encouragements à la vente directe, aides à l'agriculture, chartes agricole et foncières, zones agricoles protégées... Dans d'autres territoires, des initiatives sont mises en œuvre par des municipalités ou des intercommunalités, parfois en collaboration avec des associations locales d'usagers, pour faciliter les relations ville-campagne et concevoir des projets urbains prenant réellement en compte l'agriculture, ce que certains nomment des projets agri-urbains (Poulot, 2011).

La sécurisation du foncier agricole reste centrale, ainsi que la résolution des tensions et des conflits entre les différents acteurs du foncier agricole. La gestion de ces questions peut alors bénéficier d'un changement d'échelle et de leur prise en compte à un niveau intercommunal, notamment par le biais de documents d'urbanisme tels que les SCoT (Martin, Bertrand & Rousier, 2006). La gestion de l'espace reste encore dans bien des cas favorable à l'artificialisation des terres dans un contexte de concurrence entre territoires poussant les collectivités à surenchérir pour mettre des terres à disposition d'entreprises et assurer l'attractivité du territoire (Serrano et Vianey, 2011); selon ces auteurs, les SCoT eux-mêmes peuvent ne pas être suffisants à assurer une politique globale de préservation des espaces agricoles s'ils se bornent à être des sommes de projets individuels d'intercommunalités. Il s'agirait finalement d'articuler différents cadres réglementaires et différentes échelles d'action, au sein d'un territoire à construire avec les acteurs (Clément & Abrantes, 2011).

Conclusion

Les résultats de notre recherche montrent que la prise de décision foncière des agriculteurs périurbains est complexifiée par la multiplicité des acteurs en présence et des enjeux à prendre en compte, et du fait des incertitudes sur le devenir des terres agricoles. Notre travail met l'accent sur la manière dont les agriculteurs des espaces périurbains vivent, au quotidien, les particularités de ce contexte, sur les tensions qu'ils ressentent en tant qu'entrepreneurs mais aussi en tant qu'individus confrontés à une société qui méconnaît souvent leur domaine d'activité. Leurs logiques foncières et leurs positionnements face aux acteurs locaux du foncier traduisent ces difficultés et les solutions qu'ils trouvent pour y faire face.

Globalement, les agriculteurs périurbains peinent à trouver leur place dans la gouvernance foncière territoriale. Notre travail fait cependant ressortir la variété de postures des agri-

culteurs sur les questions foncières, la diversité et la complexité des relations entretenues avec les acteurs locaux du foncier, mais aussi la diversité des circonstances et des contextes dans lesquels ils sont amenés à prendre des décisions foncières et adopter une logique foncière plutôt qu'une autre. Ces éléments de connaissance peuvent nourrir la réflexion sur ce que pourrait être une gouvernance foncière territoriale visant à préserver les espaces agricoles et prenant en compte la fonctionnalité des exploitations et les représentations que les agriculteurs se font de leur contexte.

De nombreuses questions restent encore à résoudre pour avancer dans cette voie : sécurisation du foncier par des outils adaptés, concertation et coordination locales autour d'un projet de développement territorial, recréation d'un lien entre agriculture et société, articulation des différents niveaux de décision... Les initiatives qui se développent pour construire des projets territoriaux dans lesquels ville et campagne sont complémentaires, et où l'agriculture fait partie intégrante du projet urbain, peuvent retenir l'attention car montrant que des solutions « vertueuses » de gouvernance territoriale peuvent exister.

Références

- Alavoine-Mornas, F, & Giraud, G. 2004.

 Quelles adaptations des systèmes de production agricole au contexte périurbain? Cas de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (Bouches-du-Rhône). Communication à la Session SFER « Systèmes de production agricole : performances, évolutions, perspectives », 18-19 novembre 2004, Lille.
- Bacchialoni, M. 2001. Quelle agriculture pour les espaces périurbains? Labyrinthe 9, 79-90.
- Bernard, C, Dufour, A, & Angelucci M-A. 2005. Agriculture périurbaine: interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur. Économie Rurale 288, 70-85.
- Bertrand, N, & Moquay, P. 2004. La gouvernance locale, un retour à la proximité. Économie Rurale 280, 77-95.
- Bryant, C. 1997. L'agriculture périurbaine : l'économie politique d'un espace innovateur. Cahiers d'Agricultures 6, 125-30.

- Cavailhès, J, & Wavresky, P. 2007. Les effets de la proximité de la ville sur les systèmes de production agricoles. Agreste Cahiers 2, 41-47.
- CGDD (Commissariat Général au Développement Durable). 2011. L'artificialis-ation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles. Observations et statistiques. N° 75, février.
- Clément, C, & Abrantes, P. 2011. Préserver les espaces agricoles périurbains face à l'étalement urbain : une problématique locale ? Norois 221, 67-82.
- Germain, P, & Thareau, B. 2011. Les agriculteurs face à l'urbanisation II: garantir la pérennité des exploitations. Études foncières 150, 19-23.
- Guéringer, A. 2008. Systèmes fonciers locaux»: une approche de la question foncière à partir d'études de cas en moyenne montagne française. Géocarrefour 83(4), 321-329.
- Guibert, C. 2011. Le pouvoir des maires en question. *Pouvoirs locaux* 88, 84-90.
- Jarrige, F, Jouve, A-M, & Napoleone, C. 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens? Courrier de l'Environnement de l'INRA 49, 13-28.
- Jarrige, F. 2004. Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine: dynamiques et enjeux autour de Montpellier. Cahiers Agricultures 13(1), 64-74.
- Jodelet, D. 2006. Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations (direction Valérie Hass), Les Presses universitaires de Rennes, 2006, Collection Didact Psychologie sociale. 235-255.
- Jouve, AM, & Napoleone, C. 2003. Stratégies foncières et réorganisations spatiales sous contrainte de périurbanité. Étude du Pays d'Aix-en-Provence. Bouleversements fonciers en Méditerranée: des agriculteurs sous le choc de l'urban-isation et des privatisations, Elloumi M., Jouve A.M., Ed. Paris: Karthala.
- Kerrouche, E. 2011. Les conseillers municipaux : photographie d'un peuple méconnu. Pouvoirs Locaux 88(1), 96-102.
- Leloup, F, Moyart, L, & Pecqueur, B. 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? Géographie, Économie et Société 7, 321-332.
- Leroux, I. (2008). Gouvernance territoriale et jeux de négociation. Négociations, 2006/2, n°6, p. 83-98

- Levesque, R. 2007. Pour une politique foncière durable. La terre, une ressource naturelle à respecter au même titre que l'eau et l'air. Chambres d'Agriculture 963, 35-42
- Lorino, P, & Tarondeau, JC. 2006. De la stratégie aux processus stratégiques. Revue Française de Gestion 32(160), 307-328.
- Martin, S, Bertrand, N, & Rousier, N. 2006. Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain. Géographie, Économie. Société 8(3), 329-350.
- Minvielle, P, Angles, S, & Daligaux, J. 2012. La gouvernance territoriale agricole : l'exemple de la viticulture et de l'oléiculture dans l'agglomération de Toulon (France). Environnement Urbain 6, 74-99.
- Serrano, J, & Vianey, G. 2011. Consommation d'espace agricole et relations entre acteurs privés et publics: un management en faveur de l'artificialisation. Norois 221, 111-124.
- Simard, JF, & Chiasson, G. 2008. La gouvernance territorial: un nouveau regard sur le développement. Revue canadienne des sciences régionales 31(3), 455-470.
- Taunay, J, & Thareau, B. 2006. La sociabilité professionnelle et locale d'agriculteurs sous influence urbaine. Colloque « Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales ». Dijon, 17-19 mai 2006, 67-82.
- Theys, J. 2003. La gouvernance, entre innovation et impuissance. Développement durable et territoires (en ligne), dossier 2: Gouvernance locale et Développement durable, mis en ligne le 01 novembre 2003.
- Torre, A, & Caron, A. 2005. Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité: le cas des conflits d'usage et de voisinage. Économie et Institutions 6 et 7, 183-220
- Vianey, G. 2005. Entre conception de l'exercice du métier et représentation de l'activité agricole en périurbain: esquisse d'une analyse des logiques foncières.

 L'agriculture périurbaine. Les cahiers de la multifonctionnalité (Fleury A., dir.), n°8, 2005.